

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

Séance du Lundi 11 Janvier 2021

-----oOo-----

DELIBERATION N° 4
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE
DIRECTION DE L'EAU ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Extrait de la réunion du 11 Janvier 2021

ETAIENT PRESENTS

MM. BANINO, BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, M. BLANC, Mme BORIES,
MM. BOUAD, BURGOA, Mmes CHAULET, COUVREUR, DE GIRARDI, M.
DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER,
GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme
LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER,
MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC,
MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, MM. RIBOT, ROSSO, Mme
SARTRE, MM. SERRE, SUAU, VALADIER, VALETTE, VALY.

PROCURATION(S)

Madame BARBUSSE pour Monsieur BURGOA, Madame BRESCHIT pour Monsieur
ROSSO, Madame CORBIERE pour Monsieur FUSTER, Monsieur TIBERINO pour
Madame GARDEUR-BANCEL.

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE



SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

- VU le rapport n° 104 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3211-1, L.3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,
- VU le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7 alinéas 3, 5, 7, 10 et 11,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007,
- VU les arrêts du Conseil d'Etat du 30 décembre 2014 (CE Ass. 30 décembre 2014 société Armor SNC, req. n°355563), et du 31 mai 2006 (CE Ass. 31 mai 2006 Ordre des avocats au barreau de Paris, req. n°275531),
- VU la délibération n°13 du Conseil général en date du 11 juillet 2002, autorisant le Président du Conseil général à signer la convention type de soutien apporté par le Département en matière d'ingénierie publique aux collectivités qui en font la demande,
- VU la délibération n°28 du Conseil général en date du 22 octobre 2009, autorisant la création d'un budget annexe d'ingénierie publique,
- VU la délibération n°47 du Conseil général en date du 19 octobre 2011, fixant le barème d'intervention en matière d'ingénierie publique du SATAC,
- VU la délibération n°08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,
- VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 7 janvier 2021,
- VU les pièces du dossier,

Considérant que le Département du Gard a souhaité poursuivre son action en faveur de la solidarité territoriale auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique pouvant être établi sous forme d'une mission d'ingénierie rémunérée,

Considérant qu'il y a lieu de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires aux actions départementales pour 2021,

A L'UNANIMITE,

Monsieur TIBERINO est présent lors de l'examen de ce dossier.

Abstention du groupe UDI et Indépendants.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adopté le Budget Primitif 2021 du Budget annexe de l'ingénierie publique, à hauteur de **50 000,00 €**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, présenté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F_011_ Charges à caractère général	49 830,00	
F_67_ Charges exceptionnelles	170,00	
F_70_ Ventes de produits fabriqués, prestations de service		50 000,00
Total	50 000,00	50 000,00

➤ **Dépenses**

Description	Montant voté
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	
Autres	8 830,00 €
Charges de personnel	32 971,33 €
Charges liées aux bâtiments	2 790,18 €
Frais de véhicules	1 326,04 €
Frais informatiques et télécommunications	3 836,25 €
Frais administratifs	76,20 €
Titre année antérieure annulation partielle	170,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement	50 000,00 €

La totalité des dépenses inscrites représente pour l'année 2021 la prévision du coût de fonctionnement pour ce qui se rapporte à la mission ingénierie publique.

Certaines dépenses feront l'objet de mandatement direct à partir de ce budget annexe comme l'assurance maîtrise d'œuvre ou la viture et les Equipements de Protection Individuelle.

Toutefois, les autres dépenses seront refacturées annuellement du Budget principal au Budget annexe.

Les modalités d'intervention de ce type de missions sont détaillées dans le cadre d'une Convention de soutien en matière d'ingénierie publique définie comme un contrat administratif et s'appuyant sur différents textes de références. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Départementale (*délibération n° 13 susvisée du 11 juillet 2002*).

➤ **Recettes**

Description	Montant voté
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Prestations des services	50 000,00 €
Total Recettes de fonctionnement	50 000,00 €

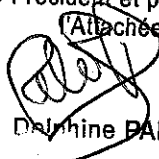
Le calcul de la rémunération se fait à partir du coût estimé de l'intervention des ressources affectées pour l'opération bien définie, en fonction du temps passé par chacun des intervenants.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette – 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes.

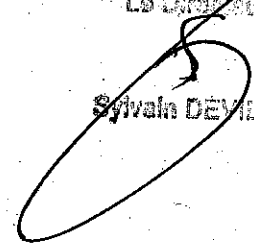
POUR AMPLIATION

Pour le Président et par délégation,

Attachée,

Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur,


Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : **25 JAN. 2021**
- La transmission au représentant de l'Etat le : **25 JAN. 2021**

Annexe 1

Budget Primitif 2021

Budget annexe de l'Ingénierie Publique

Propositions budgétaires

D/R	Chapitre	Article	Libellé Article	Crédits
D	011	6168	Autres	8 830,00
	011	6287.1	Remboursement de frais_ Charges de personnels	32 971,33
	011	6287.2	Remboursement de frais_ Charges liées aux bâtiments	2 790,18
	011	6287.3	Remboursement de frais_ Frais de véhicules	1 326,04
	011	6287.4	Remboursement de frais_ Frais informatiques et télécommunications	3 836,25
	011	6287.5	Remboursement de frais_ Frais administratifs	76,20
	67	673	Titre année antérieure annulation partielle	170,00
			Total fonctionnement dépenses	50 000,00
R	70	706	Prestations de services	50 000,00
			Total fonctionnement recettes	50 000,00